

**ARRÊTÉ N° 80 CAB/BCIRE du 8 septembre 2020  
RELATIF A L'ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** les articles D 212-7 à D 215-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles définissant les conditions d'attribution de la médaille de la Famille,

**Vu** le décret n° 2013-438 du 28 mai 2013 relatif à la médaille de la Famille,

**Vu** l'avis de la Commission de l'Union Départementale des Associations Familiales, en date du 20 juillet 2020,

**Sur** proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La médaille de la Famille est décernée aux familles dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation :

- Mme Sylvie ALONSO, domiciliée 34 rue Albert Camus à LUCE
- M. Bernard ALONSO, domicilié 34 rue Albert Camus à LUCE
- Mme Annie DURIEZ, domiciliée 55 rue du Bout d'Anguy à JOUY
- M. Cyril HEMARDINQUER, domicilié 15 avenue des Alouettes à MAINTENON
- Mme Chantal LEARD, domiciliée 13 rue de la Serpe d'Or à CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS
- M. Jean-Luc MASSOUE, domicilié 3 rue des Vaux Roussins à JOUY

**Article 2**

Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,

  
Fadela BENRABIA